

Natura 2000 en Morvan

Le livret du mairie



Parc naturel régional du *Morvan*



Sommaire

Préambule	3
Le réseau Natura 2000	4
Cadre général	4
Le document d'objectifs	8
Natura 2000 et ses acteurs	9
Les collectivités locales et la gestion Natura 2000	10
Rôle du maire au sein du COPIL	10
L'animateur Natura 2000 : un allié pour les élus	11
Natura 2000 et la gestion des milieux naturels : quels avantages ?	13
Rôle d'information auprès des administrés	16
Les opérations soumises à l'évaluation des incidences	18
Glossaire	19
Principales références juridiques	19



Le Cousin

Natura 2000 :

Politique européenne ayant pour objectif de préserver la biodiversité à l'échelle de l'Union européenne. Elle se traduit par le réseau national des sites Natura 2000, animés par une collectivité (EPCI, Syndicat Mixte ...).



Linaigrette à
feuilles étroites

Ce livret permet aux élus d'avoir des éléments essentiels, mais, pour toute information, complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Parc naturel régional du Morvan.

Préambule

L'humanité est arrivée à un tournant de son histoire : notre simple mode de vie, qui nous fait consommer beaucoup de ressources naturelles, beaucoup d'énergie et qui dégrade notre environnement, risque de remettre en cause à terme l'existence même de la vie sur terre.

Les scientifiques ne cessent de nous alerter sur la disparition de nombreuses espèces et pensent qu'au rythme où vont les choses nous sommes probablement à la veille de la 4ème grande extinction d'espèces qu'ait connue la planète en 4 milliards d'années d'existence.

Et parmi ces espèces il y a même la nôtre : homo sapiens !

Par conséquent, préserver la biodiversité n'est plus une option, c'est une nécessité.

Depuis plusieurs décennies, on a compris que pour préserver des espèces animales ou végétales, il fallait d'abord préserver leur milieu de vie, l'écosystème qui leur permet d'exister.

L'Union européenne a donc mis en place depuis longtemps une politique de préservation des espaces et des espèces les plus fragiles, ce fut la Directive "Oiseaux" de 1979 puis le programme Natura 2000 lancé en 1992 avec la Directive "Habitats".

Le Morvan est un lieu reconnu de préservation de cette biodiversité si précieuse, avec notamment 3 zones Natura 2000, dont 2 pilotées par le Parc. Non seulement nous avons tout intérêt à conforter cette qualité environnementale de notre territoire, mais nous avons aussi tout intérêt à le faire savoir et à en faire un facteur d'attractivité résidentielle et touristique.

Paysage bocager du Sud Morvan



Sylvain MATHIEU, Président du Parc naturel régional du Morvan



La roche salvée
Mont Beuvray

Le réseau Natura 2000

Cadre général

Qu'est-ce qu'un site Natura 2000 ?

Il s'agit d'un site possédant une **grande valeur biologique** dans lequel certaines espèces, et/ou certains habitats naturels, dits d'intérêt communautaire, doivent être préservés.

Au sein de ces sites, il s'agit, pour chaque État membre de l'Union européenne (UE), de maintenir et de restaurer ces espèces et/ou habitats naturels dans un état de conservation favorable tout en tenant compte des préoccupations économiques et sociales du territoire concerné.

L'objectif n'est pas de sanctuariser ces sites en interdisant toute nouvelle implantation ou activité, mais bien de **gérer ces espaces de manière durable et équilibré** par la mise en application de bonnes pratiques.

La constitution du réseau

Natura 2000 est un réseau des espaces remarquables et représentatifs de la diversité européenne.

La désignation par l'UE, sur proposition des États membres, des sites Natura 2000 s'appuie sur deux Directives :

- La Directive « Oiseaux » de 1979 visant la protection des oiseaux sauvages et de leurs habitats sur le territoire de l'UE. Les zones les plus propices à la préservation des espèces d'intérêt communautaire (listées en annexe I de la Directive) et de leurs milieux de vie sont ainsi classées en **Zones de Protection Spéciale (ZPS*)**.

- La Directive « Habitats » du 21 mai 1992 visant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire (listés en annexes I et II de la Directive). Les territoires les plus pertinents pour la conservation de ces habitats et espèces sont désignés en Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) puis en **Zones Spéciales de Conservation (ZSC*)**. Les deux sites Natura animés par le Parc découlent de cette Directive.



Agrion Elegant

Le réseau européen en 2018

28 Etats

29 298 sites Natura 2000

1 000 000 km²

18,15 % de la surface terrestre du territoire de l'Union européenne

6 % de la surface marine des eaux européennes



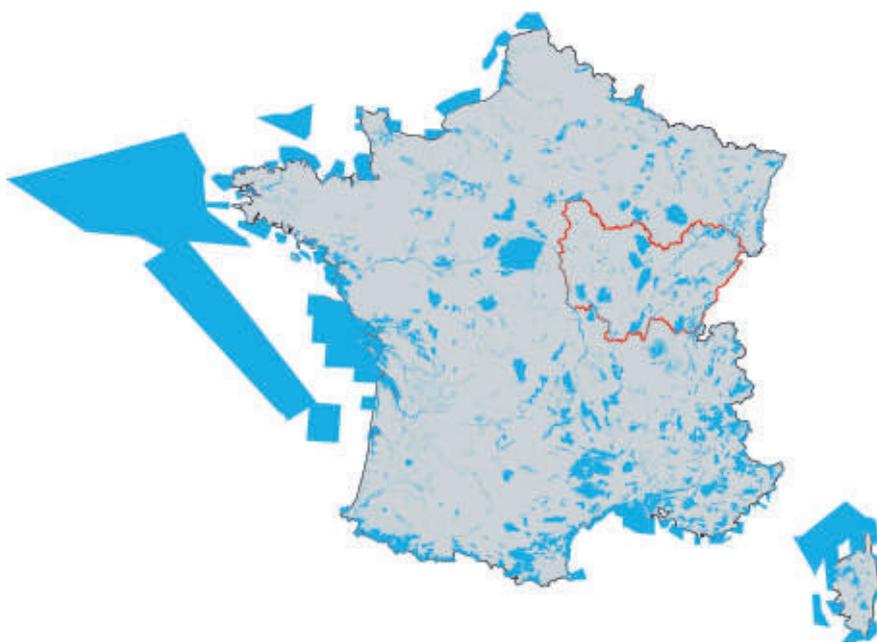
Damier de la Succise

Le réseau français en 2018

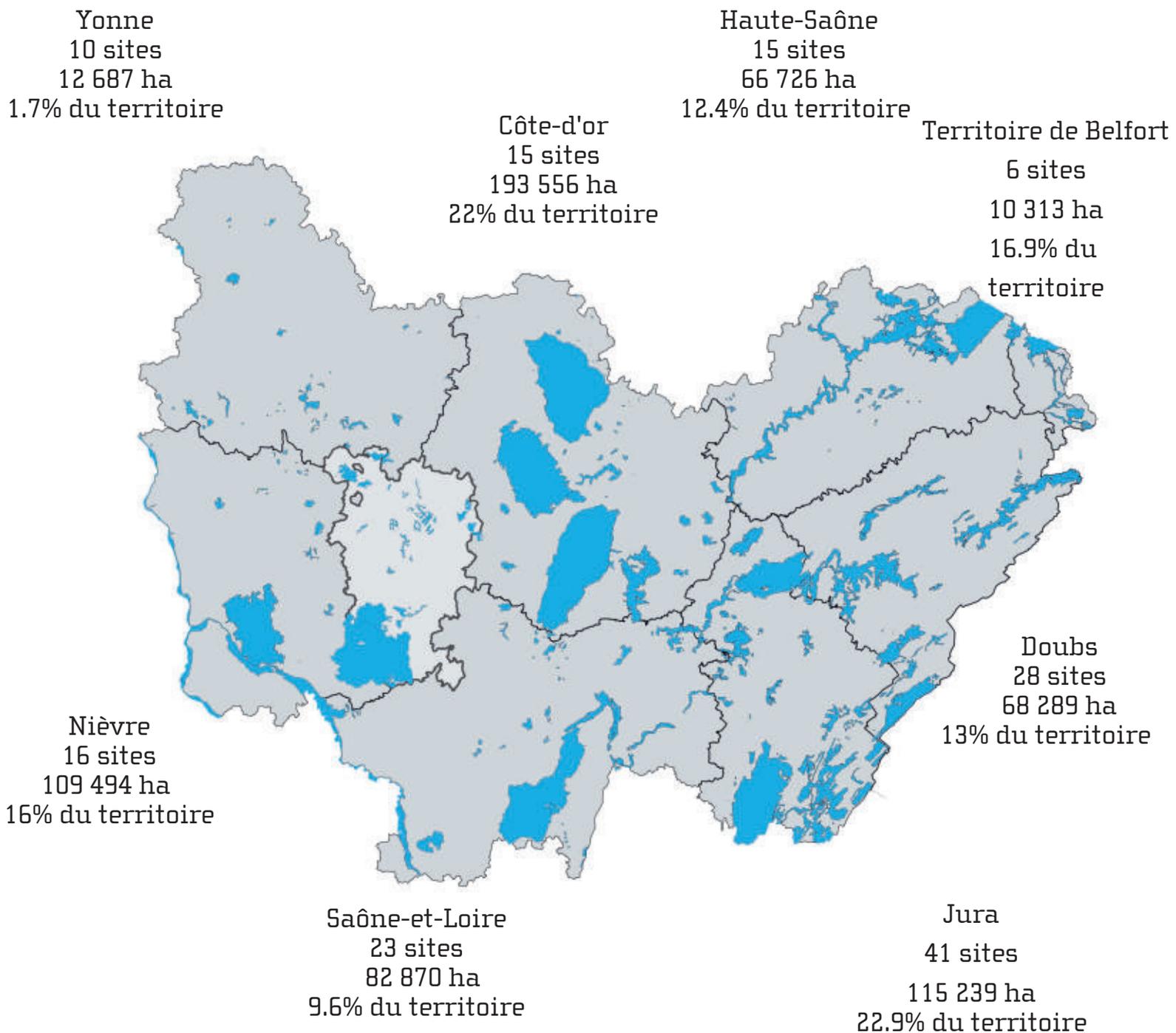
1776 sites

12,9 % de la surface terrestre métropolitaine, soit 7 millions d'hectares

11,2 % de la surface marine de la zone économique exclusive



Et en Bourgogne-Franche-Comté en 2018 ?

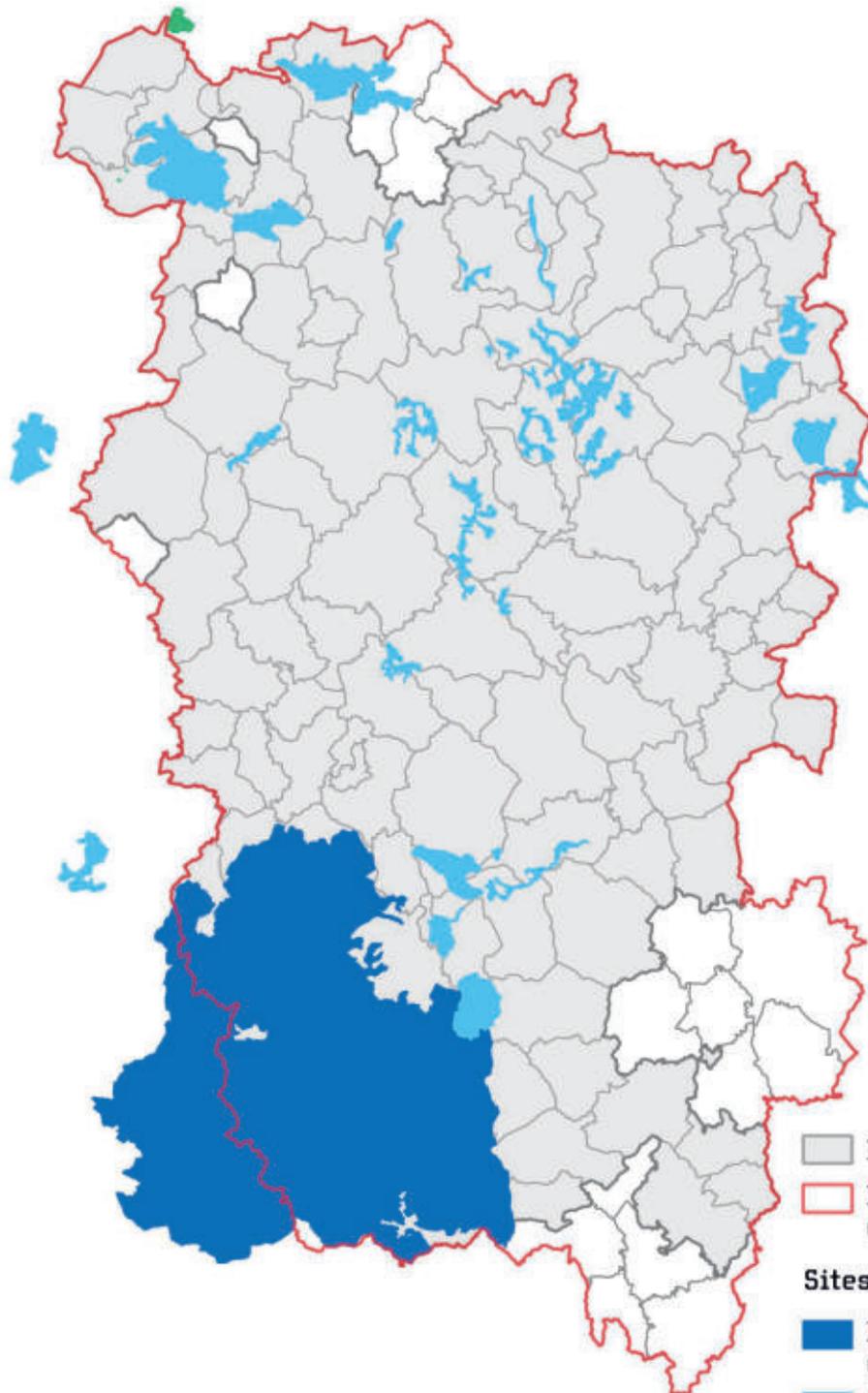


Prairies de Montour

Et pour finir ... dans le Morvan en 2018?



Hetraie à
Jacynthes



Morvan
3 sites, dont 2
animés par le Parc,
638km²
19% du territoire

- Périmètre du Parc 2018
- Périmètre d'étude de la future charte 2020 - 2035

Sites animés par le PnrM

- Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan
- Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan

Site animé par la CCAVM

- Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne

Le document d'objectifs (DOCOB*)

Le DOCOB* définit les objectifs de gestion, détermine les moyens de sa mise en œuvre **pour le maintien et le rétablissement des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire** du site dans un bon état de conservation. C'est un document de planification, non opposable aux tiers.

Le document est composé des :

- Description et analyse de l'état initial du patrimoine naturel et du contexte socio-économique.
- Objectifs du site Natura 2000.
- Propositions de mesures permettant d'atteindre ces objectifs.

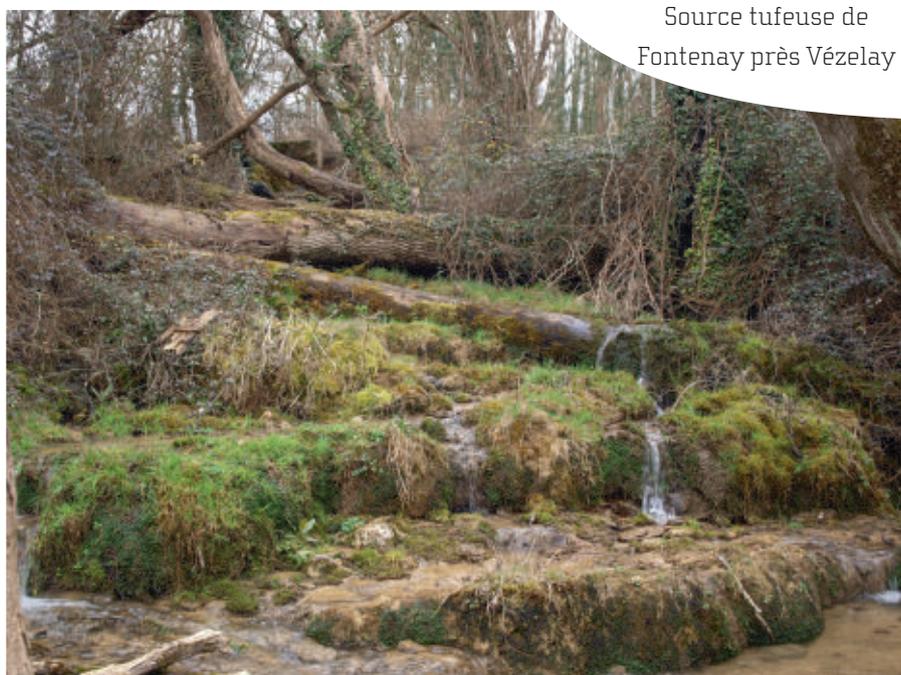
Le DOCOB* **intègre des considérations socio-économiques et culturelles**. Il peut prévoir des actions visant à favoriser le maintien et le développement de certaines activités humaines dans une perspective de sauvegarde de la biodiversité.



Crapaud Sonneur à ventre jaune



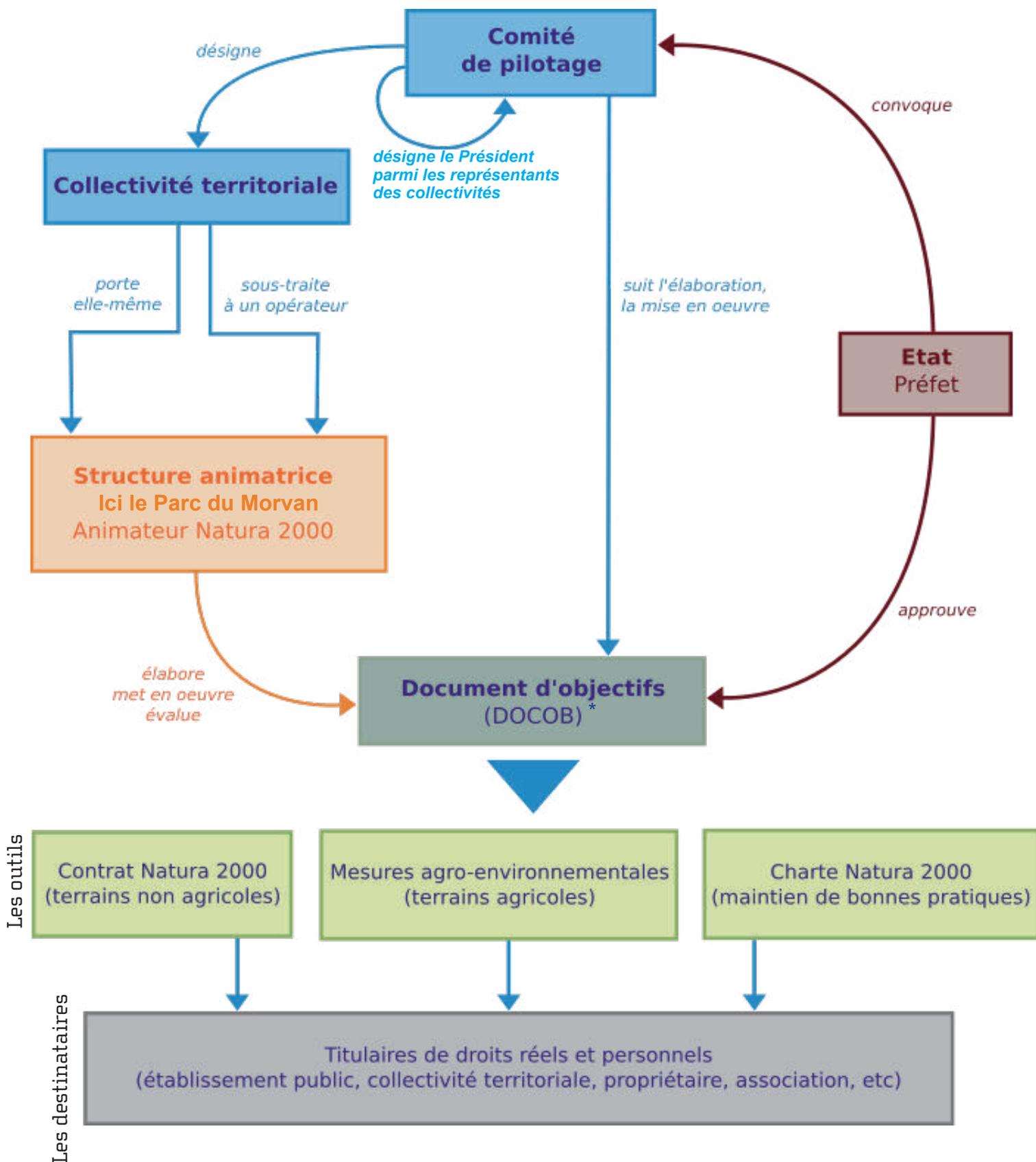
Cuivré des marais



Source tufeuse de Fontenay près Vézelay

* voir acronyme p.19

Natura 2000 et ses acteurs



* voir acronyme p.19

Les collectivités locales et la gestion Natura 2000

Rôle du maire au sein du COPIL*

L'Union européenne a laissé aux Etats membres le choix de la démarche à adopter pour atteindre les objectifs. La France a opté pour la voie de la concertation et de la contractualisation. Le comité de pilotage (COPIL*) réunit toutes les parties concernées par la vie du site : représentants des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements, usagers, riverains et organismes consulaires. Le COPIL* a pour missions :

- L'élaboration du document d'objectifs (DOCOB*);

- Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB* et de son évaluation.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements élisent parmi eux le président du COPIL*, ainsi qu'une structure animatrice chargée de porter la mise en œuvre du DOCOB*. Dans le cas où il n'y aurait pas de candidat pour la présidence et/ou pour la structure animatrice, ces fonctions sont assurées par l'Etat.

La structure animatrice est soutenue par l'Etat à travers la DREAL* et la DDT* qui sont les services instructeurs.

Parole d'élus :

Le site Natura 2000 «Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan», qui se construit pas à pas depuis 2010, est un élément d'attractivité de notre territoire.

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne, de notre pays, du Parc naturel régional du Morvan, de notre ruralité et est un élément déterminant visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Ce dispositif ambitieux vise à préserver des espèces protégées et à conserver des milieux naturels tout en tenant compte des activités économiques et sociales et des pratiques humaines qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour, tout particulièrement dans nos communes rurales.

La biodiversité, notion territorialisée par essence, contribue à l'économie de façon parfois décisive. Elle est le support des services que les territoires tirent de nos écosystèmes, élevage, bois, eau potable, paysages, activités touristiques. Elle est un élément de la qualité des territoires perçue par ceux qui les visitent, s'y installent ou achètent nos produits.

Dans un monde où la demande de nature et de calme est croissante, la biodiversité est donc un élément clé de la valeur de nos communes et devient désormais un facteur d'attractivité générateur d'activités.



Jean-Claude DESRAYAUD

Président du comité de pilotage des sites du Sud Morvan
adjoint au maire de Luzy

L'animateur Natura 2000 : un allié pour les élus

Pour animer un site Natura 2000, et donc « faire vivre » le DOCOB*, la structure porteuse désigne en son sein un animateur.

L'animateur est l'interlocuteur privilégié des élus et particulièrement du maire.

La mise en place d'un dialogue fréquent entre le maire et l'animateur permettra une meilleure mobilisation des outils proposés par Natura 2000.



Sortie sur le terrain avec des agriculteurs

Les missions de l'animateur Natura 2000 :

- L'animateur est le premier contact des acteurs du site (socio-professionnels, collectivités territoriales, privés, etc) pour informer, former et mettre en place des actions afin de préserver, maintenir ou restaurer la biodiversité. Il allie biodiversité et activités du territoire.

- L'animateur met en place divers outils de communication sur les actions réalisées. Par exemple, dans le Morvan, plusieurs outils sont à disposition : le site web biodiversitedumorvan.natura2000.fr, l'exposition Morvan Terre de Nature, la lettre d'info trimestrielle, le DVD Morvan terre de nature, ...

- L'animateur Natura 2000 n'est pas seul ! Il fait partie d'un réseau régional et national. Des réunions ont régulièrement lieu afin d'échanger sur de nouvelles pratiques, avoir des retours d'expériences, etc ... Des groupes de travail existent afin de débattre ou de s'informer sur des thématiques techniques et spécifiques.

- L'animateur Natura 2000 est à l'écoute des attentes et besoins des élus (étude, expertise, participation aux manifestations, ...)



Inventaire botanique sur des berges d'étangs

- Afin de connaître les évolutions de chaque site Natura 2000, l'animateur met en place des suivis sur les habitats et les espèces du site. Certains inventaires sont faits en partenariat avec d'autres structures tels que le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Bourgogne ou encore la Société d'Histoire Naturelle d'Autun. Il est parfois possible que l'animateur fasse appel à un bureau d'étude pour des études plus poussées et qui demandent du matériel spécifique.



Sortie nature en canoë-kayak sur la Cure - partenariat avec AMCK

- Au Parc du Morvan, les chargés de mission assurent le suivi administratif et financier du programme Natura 2000 (demandes de subventions, appui au montage des dossiers pour les contrats, évaluations ..)

L'animation proprement dite d'un site Natura 2000 (élaboration et mise en oeuvre du DOCOB) est financée à hauteur de 100%.

- L'équipe Natura 2000 organise également des sorties nature afin de faire connaître au plus grand nombre les sites.

Parole d'élus :

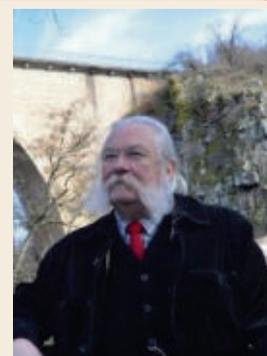
La défense de la biodiversité est devenue nécessaire et l'un des outils indispensable dans l'accomplissement de cette tâche de protection des milieux naturels est Natura 2000.

Grâce au Parc du Morvan et à son équipe Natura 2000, de nombreuses animations nature furent organisées cette année et elles rencontrèrent un grand succès; plus de 2860 personnes participèrent à des sorties de sensibilisations.

Par exemple, avec Clémence, chargée de mission Natura 2000, nous avons pu parcourir et reconnaître les richesses de la faune et de la flore de notre commune de Pierre-Perthuis. Clémence a pu nous exposer et commenter les différents aspects environnementaux des lieux. En effet, la commune est très riche en éléments naturels remarquables. Cette balade fut ponctuée d'anecdotes historiques et culturelles sur les lieux traversés.

Cette sortie ne représente qu'une petite partie de celles proposées par le Parc du Morvan. Les animateurs organisent de nombreux évènements : sorties nocturnes, ateliers, veillées nature, descentes en canoë sur la Cure

Il est important de participer, d'organiser, de soutenir ces évènements, car c'est un des bons moyens de communiquer sur les buts et l'utilité de Natura 2000 dans la protection et la conservation de la biodiversité dans nos communes.



Patrick GEORGE

Président du comité de pilotage du site du Nord Morvan

Natura 2000 et la gestion des milieux naturels : quels avantages ?

Natura 2000 offre l'opportunité aux collectivités locales de s'engager dans une **démarche de préservation de leur patrimoine naturel**.

La France a fait le choix d'une **gestion contractuelle et volontaire** des sites. La mise en œuvre des actions définies dans le DOCOB* peut faire l'objet d'une contractualisation avec des titulaires de droits réels et personnels sous deux formes : la charte et les contrats Natura 2000.

Outre les atouts environnementaux que cela apporte aux sites, des contreparties financières, différentes selon le type de contractualisation, sont mises en place.



Flûteau nageant

Les deux types de contractualisations sont :

- **La charte :**

C'est un document simple fonctionnant sur des **règles de bonnes pratiques** de gestion contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le DOCOB*.

L'adhésion n'implique pas de contrepartie financière, contrairement aux contrats.

Cet outil permet à son signataire de **marquer sa contribution à la démarche Natura 2000** avec un engagement pris sur 5 années.

En outre, l'adhésion à la charte donne accès à des **exonérations fiscales et à certaines aides publiques**.

Exemples d'engagements ou de recommandations :

- Conserver et favoriser les essences locales des boisements existants au bord d'un cours d'eau.
- Limiter les dérangements de la faune lors de la réalisation de travaux dans les cours d'eau, sur leurs berges et dans les roselières.
- Ne pas déposer de déchets d'exploitation des bois et ne pas débarder dans les milieux ouverts.
- Maintenir les roselières, cariçaies, mégaphorbiaies autour des plans d'eau, sur les berges des cours d'eau et à proximité des zones humides.

• Le contrat Natura 2000 :

C'est un contrat administratif passé entre l'État et des acteurs publics ou privés, pour une durée de 5 ans, permettant de **financer la mise en œuvre d'une ou plusieurs mesures de gestion** proposées par le DOCOB*.

Les engagements fixés par le contrat donnent lieu à une **contrepartie financière** jusqu'à une hauteur de 100 % de la dépense éligible. La rémunération des contrats provient d'un cofinancement entre l'Europe (FEADER) et l'État.

Au même titre que la charte, l'adhésion à un contrat permet d'accéder à certains **avantages fiscaux**. Les contrats peuvent être de deux types:

- Les contrats agricoles :

Ils prennent la forme de Mesures Agro Environnementales (MAE*). L'intérêt est de développer, par exploitation, un projet intégrant des fonctions environnementales. Leur financement est lié à la Politique Agricole Commune (PAC*). Par exemple, un agriculteur pourra être encouragé à rétablir des pratiques traditionnelles de fauche et de pâturage favorables à la préservation d'espèces sensibles comme certaines orchidées ou papillons.



- Les contrats non agricoles :

Ils sont mis en œuvre pour des milieux forestiers, productifs ou non productifs, et pour tous les autres milieux ne faisant pas l'objet d'une mise en valeur agricole (zones humides, landes, friches, broussailles).

Par exemple, la commune de Chastellux-en-Morvan (89) a bénéficié d'un contrat forêt - arbre sénescents puisqu'elle est inscrite dans un site Natura 2000.

Une parcelle d'une dizaine d'hectares a fait l'objet de ce contrat. Près de 480 arbres sénescents ont été localisés et marqués. L'ilôt est exclus de l'exploitation forestière afin de les laisser vieillir et héberger des communautés faunistiques spécifiques. En contrepartie du manque à gagner, la commune percevra un dédommagement.



Prairies paratourbeuses de Montour entretenues par des vaches Highland Cattle

En adhérant à un contrat ou à une charte Natura 2000, le contractant s'engage, dans des pratiques de gestion durable des terrains inclus dans le site et/ou à pratiquer des activités respectueuses des habitats naturels et des espèces sauvages.

Pour une collectivité territoriale, c'est une manière forte de **montrer son implication dans l'amélioration du cadre de vie et la préservation de la nature.**

Parole d'élus :

Plus de la moitié de notre commune est désignée au titre de Natura 2000. Ainsi, dès le début de la mise en œuvre du Document d'Objectif, nous avons sollicité l'animatrice du site afin qu'elle nous fasse part de son expertise concernant les sujets communaux en lien avec les espaces naturels (PLU, aménagement forestier, sorties nature ...).

Grâce à l'engagement précoce de la commune et sous l'impulsion du conseil municipal, il a été décidé de souscrire à un contrat Natura 2000 pour exploiter une plantation d'épicéas avec une technique de débardage alternatif pour limiter l'impact sur les sols tourbeux fragiles.

Que ce soit dans le cadre des programmes « Life », pilotés par le Parc du Morvan, sur les cours d'eau (autre programme européen en faveur de l'environnement) ou sur ce contrat Natura 2000, leur mise en place s'est toujours faite par le biais de la concertation. La commune s'est investie pour informer la population des enjeux, notamment par des articles dans le bulletin municipal car il est important de communiquer sur ce qui est fait et pourquoi cela est fait.



Débardage alternatif sur sol humide, contrat Natura 2000 Champeau-en-Morvan - 2014

Il me semble que les usagers et les élus doivent être acteurs de la protection de leur patrimoine naturel. La préservation de la biodiversité et du maintien des activités humaines offre une chance de valorisation des territoires en matière économique, touristique et agricole.

Maryse BOLLENGIER
Maire de Champeau-en-Morvan, commune de site Natura 2000

Rôle d'information auprès des administrés

Le DOCOB* validé pour un site Natura 2000 se doit d'être tenu à la disposition du public dans les mairies des communes concernées territorialement. Le rôle d'information du maire auprès des administrés sur l'avancée du DOCOB* et les mesures de gestion envisagées peut permettre d'éviter des blocages ou des incompréhensions.

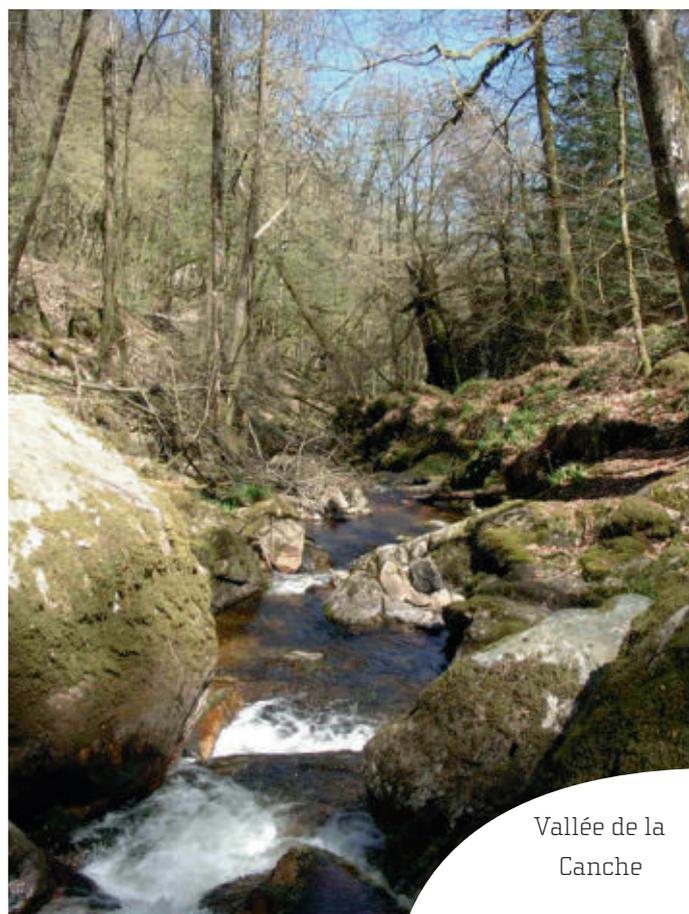


Rencontre entre techniciens

Natura 2000 et les documents d'urbanisme

La prise en compte de Natura 2000 a été renforcée par l'introduction d'une nouvelle procédure d'évaluation environnementale dans les documents d'urbanismes. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) doivent comporter, entre autres, des objectifs de préservation de l'environnement et de mise en valeur des paysages et des milieux naturels.

Par ailleurs, tout PLU et/ou PLUI permettant la réalisation de travaux, ouvrages ou aménagements, dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, est soumis à une évaluation environnementale spécifique. Elle doit comprendre:



Vallée de la Canche

- Un rapport de présentation complet (analyse de l'état initial et des incidences prévisibles, explication des choix retenus pour établir le projet d'aménagement, exposé des motifs de la délimitation des zones, présentation des mesures envisagées permettant de limiter l'impact).
- Une obligation d'information.
- Un bilan des incidences du plan sur le site Natura 2000.

La démarche de prise en compte de l'environnement, dès la phase de diagnostic, doit permettre de faire évoluer les PLU et PLUI en privilégiant les dispositions ayant une incidence positive sur le milieu naturel et le maintien de la biodiversité et en réduisant, voire supprimant, les incidences négatives.

Des mesures compensatoires devront être prévues dans le cas où les mesures de réduction des impacts seraient insuffisantes.



Ecrevisse à pieds blancs

En définitif, **deux possibilités** s'offrent à la commune :

- Protéger les secteurs concernés avec le zonage le plus adapté (a priori une zone stricte – naturelle et forestière) et expliciter ce choix dans le cadre du rapport de présentation. Dans ce cas l'évaluation environnementale reste succincte.

- Prévoir, malgré tout, des zones d'urbanisation ou d'aménagement sur ou à proximité d'un site Natura 2000. Les études devront alors être plus complètes et les choix très argumentés.



Grand Murin

Il est prudent de s'assurer de la compatibilité entre la vocation d'aménagement attribuée à un secteur et la conservation du patrimoine naturel visé par Natura 2000. De manière générale, il est souhaitable qu'un site Natura 2000 fasse l'objet d'un zonage et d'un règlement approprié dans les documents d'urbanisme.

Les opérations soumises à l'évaluation des incidences

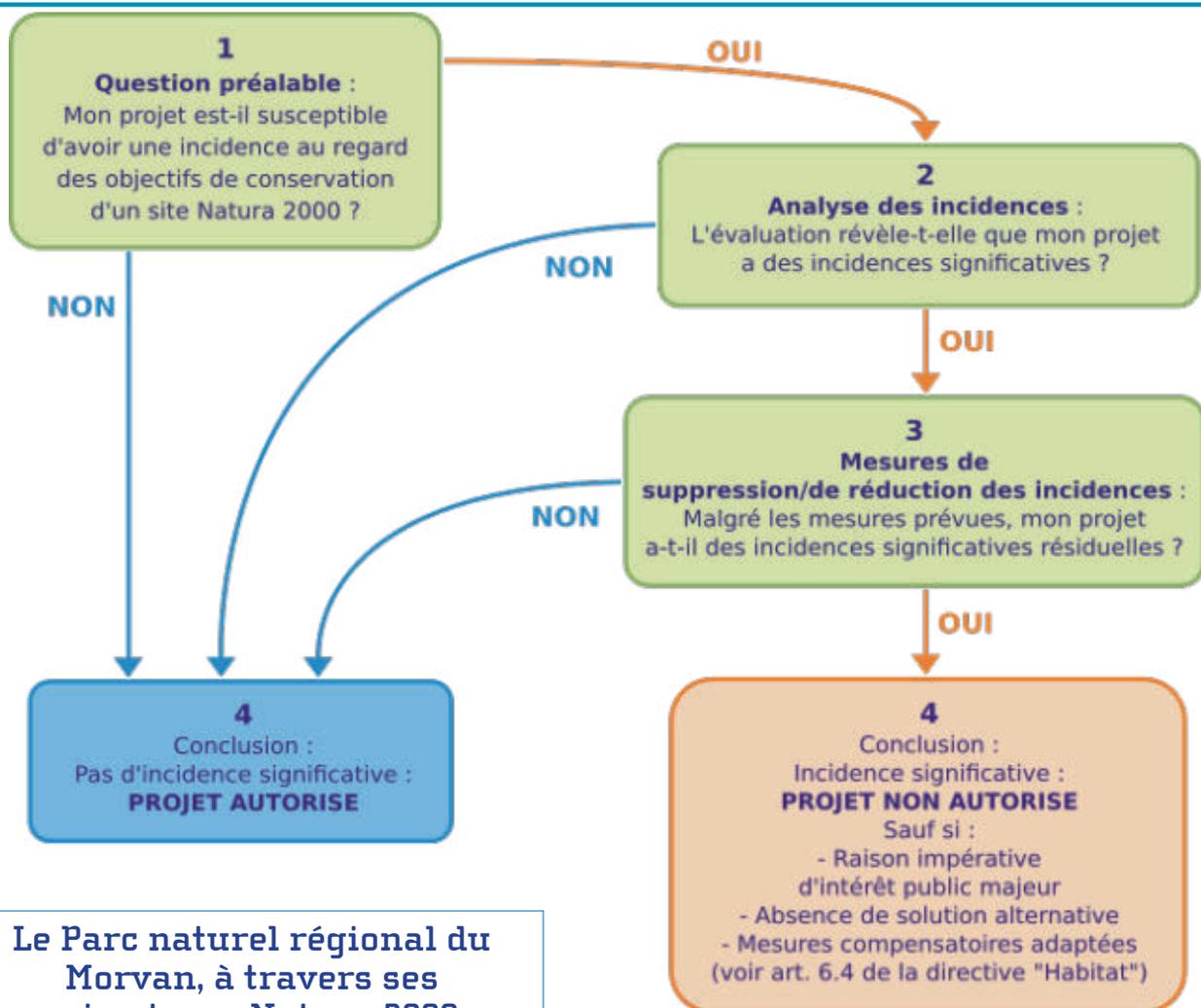
Selon l'article 6.3 de la Directive «Habitats» et l'article L414-4 du code de l'environnement, « tout plan ou projet non lié, ou nécessaire, à la gestion d'un site Natura 2000, mais susceptible de l'affecter de manière significative (...) fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site, eu égard aux objectifs de conservation de ce dernier ».

L'évaluation des incidences porte sur les habitats et les espèces d'intérêt

communautaire et elle est proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

Sont concernés les projets, au sein ou en dehors d'un site Natura 2000, répertoriés au sein de listes définies au niveau national et préfectoral. Ces listes sont disponibles auprès des DDT* et des animateurs Natura 2000 (cf. <http://biodiversitedumorvan.n2000.fr/>)

Modalités d'application de l'évaluation des incidences



Le Parc naturel régional du Morvan, à travers ses animateurs Natura 2000, accompagne les porteurs de projet dans leur démarche concernant les évaluations des incidences.

* voir acronyme p.19

Glossaire

Biodiversité :

Contraction de "diversité biologique", elle représente la diversité des être vivants (faune, flore, bactéries), des milieux (naturels ou non) ainsi que de toutes les interactions qui en découlent.

Habitat naturel :

Unité naturelle caractérisée par sa végétation (flore) et son environnement (climat, humidité, exposition, altitude, géologie, pédologie).

Intérêt communautaire :

Les habitats naturels et espèces sauvages dits d'intérêt communautaire sont les plus rares et/ou menacés à l'échelle de l'Union européenne et nécessitent une protection particulière pour assurer leur pérennité. Listés dans l'annexe I de la Directive Oiseaux et dans les annexes I et II de la Directive Habitats, ils bénéficient d'une protection réglementaire.

Acronymes

COPIL : Comité de pilotage

DDT : Direction départementale des territoires

DOCOB : Document d'objectifs

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

FEADER : Fond européen agricole pour le développement rural

MAEC : Mesure agro-environnementale et climatique

PAC : Politique agricole commune

SIC: Site d'intérêt communautaire

ZPS : Zone de protection spéciale

ZSC : Zone spéciale de conservation

Principales références juridiques

Textes disponibles sur www.legifrance.gouv.fr

Directives européennes :

Directive 2009/147/CE du 30/11/2009 : directive dite oiseaux.

Directive 92/43/CEE du 21/05/1992 : directive dite habitats.

Textes français :

Code de l'environnement :

Partie législative : articles L.414-1 à L.414-7

Partie réglementaire : articles R-414-1 à R.414-26

Loi 2008-757 du 01/08/2008

Loi 2010-788 du 12 juillet 2010

Décret n° 2010-365 du 09/04/2010

Décret n° 2010-368 du 13/04/2010

Votre contact

Parc naturel régional du Morvan

Maison du Parc
58230 Saint-Brisson
<http://biodiversitedumorvan.n2000.fr/>
<http://www.parcumorvan.org/>

Vos interlocuteurs au PnrM
biodiversite@parcumorvan.org
03.86.78.79.00

Réalisation :

Parc naturel régional du Morvan
Novembre 2018

Rédaction :

D'après un document du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne (Cécile LEMOINE)
Parc naturel régional du Morvan - Equipe animatrice Natura 2000

Crédits photos :

Clémence WECK, Clément GARINEAUD, Communauté de communes du senonais, Communauté de communes entre Cure et Yonne, Communauté de communes forêt - Seine - Suzon, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, EPTB Saône-Doubs, François CHAMBAUD, Guillaume MOIRON, Jean-Paul LEAU, Justine DURET, Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, Laurent PARIS, Ludovic JOUVE, Nicolas GALMICHE, Nicolas LESSIEUR-MAQUIN, Olivier BARDET, Parc naturel régional du Morvan, Rémy MASSON, Stéphane BLAYSAT.

Illustrations :

Gaëlle LEFEUVRE
Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne - Cécile LEMOINE

Document basé sur les guides "Le maire et Natura 2000" édité par l'EPTB Loire et la communauté de communes de Puisaye Forterre



avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

